



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 07 Mai 2014

Date de la convocation 28 Avril 2014	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes – CANET
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.SAGNES Bernard, CABRIERES : M.GUELTON Jacques, M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BENARD Bénédicte, M.SEGURA René, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, M.BARON Bernard, Mme PRULHIERE Yolande, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme OLLIE Sophie, M.PONCE Yvan, Mme ROBERT Laure, M.GARROFE Gilbert, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme PASSET Eliane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, Mme MALMON Sylvie, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme GAVINET Isabelle, M.DUPONT Laurent, PERET : M.AZAM Joël, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, Mme DELMAS Louisiane, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme GREGOIRE Arielle à M.BARON Bernard, Mme PASSIEUX Marie à M.GARROFE Gilbert, M.BILHAC Christian à M.AZAM Joël,</p>

Objet : Désignation des représentants de la Communauté de communes du Clermontais au SICTOM de la région de Pézenas

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que conformément aux dispositions de l'article L 5214-21 du Code général des Collectivités territoriales, l'adhésion de la commune de FONTES à la Communauté de Communes du Clermontais a eu pour conséquence, à compter du 31 décembre 2002, la substitution de la Communauté de communes à la commune de FONTES au sein du syndicat mixte de collecte et traitement des ordures ménagères (SICTOM) de la région de PEZENAS, la compétence collecte et traitement des ordures ménagères étant commune aux deux groupements.

Il ajoute que suite aux élections municipales du mois de mars dernier, l'organe délibérant du SICTOM de la région de Pézenas doit être intégralement renouvelé.

Dès lors il appartient au conseil communautaire de la Communauté de communes, nouvellement constitué de procéder en la qualité de membre de cette dernière, à la désignation de ses propres conseillers au sein de ce syndicat.

Le nombre de conseillers communautaires appelés à siéger au sein du comité syndical se répartit comme suit :

2 conseillers titulaires
1 conseiller suppléant

L'élection de ces délégués, se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue, parmi les membres du conseil communautaire, Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de procéder à l'élection des 2 conseillers titulaires et du conseiller suppléant dans les conditions précitées.

Monsieur le Président propose les candidatures suivantes

Conseillers titulaires :

- Monsieur Olivier BRUN,
- Madame Eliane PASSET

Conseiller suppléant :

- Monsieur VIALA Daniel,

et demande aux délégués qui le souhaitent de faire connaître leur candidature.

Monsieur le Président a fait constater que l'urne ne contenait ni bulletin, ni enveloppe, a procédé a sa fermeture et a invité l'assemblée à procéder aux opérations de vote.

Le vote de chaque conseiller a été constaté par sa signature sur la liste d'émargement en face de son nom.

Le président a déclaré le premier tour de scrutin clos et a procédé au dépouillement du vote.

Pour l'ensemble des candidats titulaires et suppléant, les résultats du vote sont les suivants :

- *Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 50*
- *Nombre de bulletins nuls (à déduire) : 0*
- *Suffrage exprimés : 50*
- *Majorité absolue : 26*

En conséquence sont proclamés **conseillers** au sein du SICTOM :

Conseillers titulaires :


- Monsieur Olivier BRUN
- Madame Eliane PASSET

Conseiller suppléant :

- Monsieur Daniel VIALA

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX



Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20140516-2014-05-07-03-DE
Date de télétransmission : 16/05/2014
Date de réception préfecture : 16/05/2014